



# OPINIONS

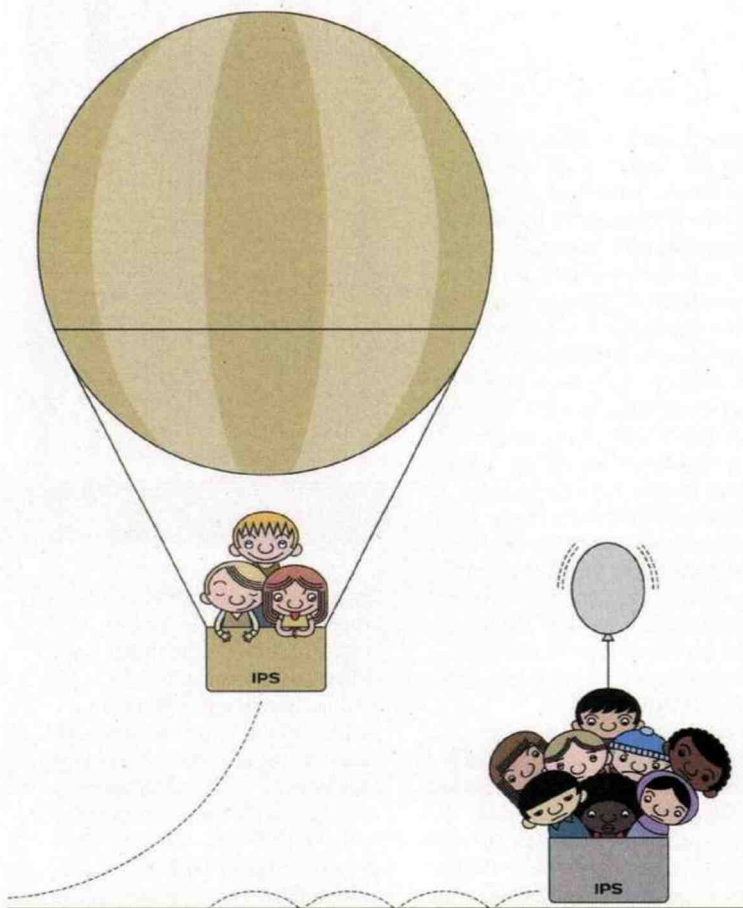


## Mixité sociale et scolaire : il y a encore du boulot !

Par Philippe Watrelot  
Ancien enseignant, auteur de  
*Je suis un pédagogue* (ESF, 2021)

**C**onnaissiez-vous les IPS ? Non ? C'est normal. Derrière ce sigle mystérieux, qui signifie indice de position sociale, se cache un instrument jusque-là seulement connu des chefs d'établissement et des cadres de l'Education nationale. Leur mise à disposition du grand public après une longue bataille juridique de trois ans menée par un journaliste indépendant, Alexandre Léchenet, permet de mieux saisir les enjeux de la ségrégation sociale et scolaire. On n'apprend rien qu'on ne savait déjà, mais on peut mieux mesurer le poids de la ségrégation sociale et scolaire dans notre pays.

Cet indice a été créé en 2016 par les statisticiens du ministère de l'Education nationale pour décrire le milieu social moyen des élèves d'un établissement. Il est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (CSP) des parents d'élèves auxquels on attribue



un coefficient. Par exemple, un élève dont les parents sont professeur des écoles et ingénieur obtiendrait un IPS de 179, tandis qu'un autre, avec deux parents au chômage, serait à 54. Le ministère estime que plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. L'IPS d'un établissement est la moyenne de l'IPS des élèves dans cet établissement.

C'est donc une démarche intéressante qui consiste à s'appuyer sur les CSP, bien connues, pour bâtir un indicateur quantitatif mesurant l'influence possible de la famille

dans la réussite scolaire et les disparités sociales qui en résultent <sup>[1]</sup>, même si comme tout outil statistique il est bien sûr critiquable.

Notons que seuls les IPS des écoles et des collèges sont publiés. Ceux des lycées ne le sont pas encore.

Si cet indicateur n'était pas rendu public, c'est parce que le ministère craignait que sa publication permette de contourner (encore plus) la carte scolaire. Mais la situation n'est-elle pas déjà très inégalitaire ? Car que

[1] Pour les amateurs de méthodologie statistique, voir « Construction d'un indice de position sociale des élèves », Thierry Rocher, *Education et formations* n° 90, avril 2016.





nous disent les chiffres révélés ? L'indice de position sociale moyen en France est de 102,7. Mais il varie d'un à trois, montrant l'étendue des inégalités sur le territoire français. C'est évidemment Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine qui se retrouvent avec le plus fort IPS. A l'inverse, en France métropolitaine, c'est la Seine-Saint-Denis qui est en bas du classement avec 61 % des écoles élémentaires en deçà d'un IPS de 90 et 57,6 % pour les collèges. Elle est suivie par les départements des Hauts-de-France. Notons que le fait d'avoir un IPS inférieur à 90 ne garantit pas l'inscription dans un réseau d'éducation prioritaire. Ces « écoles orphelines » sont particulièrement présentes dans le milieu rural, qui est donc encore plus défavorisé.

Une infographie réalisée par *La gazette des communes* montre très bien la complexité du séparatisme géographique. La ségrégation s'opère à tous les niveaux, y compris au sein d'un même département ou d'une même commune. Et la carte scolaire ne fait souvent que refléter la géographie sociale.

Mais on peut aussi contourner cette carte scolaire. La recherche de l'entre-soi est renforcée par le choix du privé (qui concerne un tiers des élèves à Paris). Dans les écoles comme les collèges, plus l'IPS est haut, plus la part d'écoles et collèges publics diminue.

Les établissements privés sont surreprésentés dans le groupe des IPS supérieurs à 130. Alors que l'on compte 14 % d'écoles privées sous contrat, elles ne constituent que 3 % des écoles ayant un IPS inférieur à 90 mais 60 % des écoles avec un IPS supérieur à 140. On retrouve la même logique pour les collèges.

Le débat n'est pas neuf. En 2016,

Thomas Piketty, dans *Le Monde*, proposait d'intégrer le privé à la carte scolaire et de réformer celle-ci en profondeur. Depuis, Affelnet, le système d'affectation parisien, a été réformé en s'appuyant justement sur l'IPS des collèges. Cela a suscité une « vague » d'indignation !

Pourtant, il n'y aura de véritable évolution de l'école en France que si on parvient à dépasser ces inégalités. Car, même si chacun déclare vouloir lutter contre elles, les convictions de beaucoup sont rapidement contredites par les stratégies scolaires familiales.

Or, de nombreuses études révèlent que les élèves des milieux populaires se montrent plus ambitieux au contact d'élèves venant de milieux favorisés.

Et placer un enfant de milieu favorisé dans un environnement socialement très homogène en croyant le protéger risque de limiter, à terme, sa capacité d'adaptation.

Veiller à cet équilibre est un enjeu essentiel. Si l'expression n'était pas galvaudée, on pourrait parler de construction du « vivre ensemble ». Mais, plus simplement, la mixité est la condition même d'une véritable école de la République. ■

